

qu'un chacun, même le plus petit Gentilhomme, est maintenu dans ses prérogatives; Je vois, que les Puissances voisines nous offrent, non seulement pour l'amour de lui, la Paix, sans prétendre le moindre démembrement de nos Provinces, & former aucune prétention, mais qu'aussi elles ne lui permettront pas de parvenir à la Souveraineté & de pouvoir opprimer nos libertés.

Pourquoi donc abandonner un parti, que j'ai commencé de suivre après y avoir mûrement pensé, & dans lequel je trouve inmanquablement le salut de la Patrie ? d'autant plus que V. E. ne sçauroit alléguer des raisons aussi évidentes & fortes de sa désertion.

Je ne nie pas que nôtre arrêt, en nous voyant entre les mains de nos Vainqueurs, n'ait été insupportable à nous, comme à des gens nés en liberté: Mais à qui l'attribuer qu'à nous-mêmes? avec tout cela, je ne sçauois pourtant convenir, qu'on nous ait traité de la manière que V. E. le prétend; puisque d'abord après l'arrivée du Roi Auguste près de Dantzic, nous avons non seulement joui de la même liberté que les autres, mais nous avons encore été admis devant le Roi, avant que de prêter le serment; & si je voulois soutenir le contraire, je commettrois une fausseté manifeste.

Je demande à V. E. si nous aurions traité de la même manière les adhérens du Roi Auguste, si nous eussions été les Vainqueurs? Qu'il lui plaise de se souvenir des Décrets de punition, de confiscation & d'exil, que nous avons fait émaner contre eux, sans qu'on use presentement du droit du Talion envers nous.

Il faut que je fasse encore une fois mention du serment d'Olive, que V. E. dit avoir été conçu en des termes trop durs & inquisités, & j'avoue qu'au
premier